

Vie des Quartiers - Attribution de subventions exceptionnelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Les Carabins du Désert

Cette association a pour objectif d'aider à la scolarisation des jeunes enfants marocains en participant au «11^{ème} 4L Trophy». Il s'agit d'un rallye étudiant au coeur du Maroc en Renault 4L.

L'équipe est composée de 2 étudiantes en médecine de Besançon.

Le rallye aura lieu en février 2008 et l'équipe emportera 50 kg de fournitures scolaires qui seront redistribuées dans les différents villages du Sud Marocain.

Une subvention de 300 € pourrait être accordée par la Ville.

Carrefour de Rencontre et d'Initiatives pour le Développement Régional - CRIDER

Cette association, dont le siège est à Besançon, a pour but de permettre aux préretraités et retraités de créer des liens intergénérationnels par l'animation de la vie locale et régionale.

Afin de pouvoir effectuer les projections des films réalisés lors des sorties des adhérents, elle souhaiterait faire l'achat de matériel audiovisuel.

La Ville est sollicitée pour aider au financement de cet achat. Une subvention de 500 € pourrait être accordée à cette association.

Le Petit Lutin

Cette association a entrepris des travaux de rénovation dans ses locaux du 30 D rue de l'Eglise et doit faire l'achat de mobilier pour équiper ce local.

La Ville est sollicitée pour une aide financière.

Une subvention de 700 € pourrait être accordée à cette association.

Les Amis Comtois des Missions Centrafricaines

Cette association mène en Centrafrique une activité humanitaire depuis plusieurs années. Elle a participé à la construction ou l'équipement de plusieurs centres de rééducation en partenariat avec Handicap International. Ces différents centres permettent de réaliser, dans de bonnes conditions, des missions de chirurgie orthopédique auprès des enfants handicapés en étroite coopération avec le Service de Chirurgie Infantile du Centre Hospitalier de Bangui.

L'association sollicite une aide financière afin de pouvoir intensifier le nombre de ces missions.

Une subvention de 800 € pourrait être accordée à cette association.

ORPAB

L'ORPAB qui regroupe 13 clubs de loisirs du 3^{ème} Age qui sont implantés dans différents quartiers de la Ville de Besançon a organisé le 13 novembre dernier, au Kursaal à Besançon, le 35^{ème} anniversaire de sa création.

L'association a sollicité une aide financière pour l'organisation de cette manifestation. La Ville pourrait lui accorder une subvention de 1 500 €.

La Concorde de Saint-Ferjeux

La Concorde de Saint-Ferjeux organise des manifestations pour son 120^{ème} anniversaire.

A ce titre, la Ville est sollicitée pour aider au financement des manifestations. Une subvention de 3 000 € pourrait lui être accordée.

Les Amis du Funiculaire

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'information au public sur le thème «la vie et le devenir du Funiculaire de Beauregard», les Amis du Funiculaire organisent en 2008 une exposition intitulée «Le Funiculaire : Histoire et Perspectives».

A ce titre, la Ville est sollicitée pour aider au financement de cette exposition. Une subvention de 1 500 € pourrait être accordée à cette association.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 300 € à l'Association «Les Carabins du Désert»
- 500 € à l'Association CRIDER
- 700 € à l'Association «Le Petit Lutin»
- 800 € à l'Association «Les Amis Comtois des Missions Centrafricaines»
- 1 500 € à l'ORPAB
- 3 000 € à la Concorde de Saint-Ferjeux
- 1 500 € aux Amis du Funiculaire.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 8 300 €, sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Mme LAMY et Mme CRABBÉ-DIAWARA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.